

# LA RÉUNION AÉRIENNE

GROUPEMENT INTERNATIONAL D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES  
GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE  
RÉGI PAR L'ORDONNANCE DU 23 SEPTEMBRE 1967

SIÈGE SOCIAL :  
50, RUE AMPÈRE - 75017 PARIS  
TÉL. : 01 43 18 46 00  
TÉLÉCOPIEUR : 01 44 29 25 30  
R.C. PARIS C 703 002 352 - SIRET 703 002 352 00028



## AVENANT N° 001 3

POLICE N°	PRIME NETTE	COÛT D'ACTE	IMPÔTS	TOTAL
<b>2008/00004</b> IA/RC	-	-		-

ASSURÉ :

**FFVV**

INTERMÉDIAIRE :

**AIR COURTAGE**  
PIERRE BLANCHE ALLEE LILAS  
01150 ST VULBAS

Il est pris note et agréé qu'à compter du 01-01-2008 :

### **ARTICLE 1**

Le numéro de contrat 2008 est le 2008/00004

Il n'est rien changé aux autres clauses et conditions du contrat.

*Fait à Paris, le 19 novembre 2007, en autant d'exemplaires que de parties intéressées.*

LE SOUSCRIPTEUR

POUR LES COMPAGNIES MEMBRES DE  
LA RÉUNION AÉRIENNE

# LA REUNION AÉRIENNE

GROUPEMENT INTERNATIONAL D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES  
GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE  
RÉGI PAR L'ORDONNANCE DU 23 SEPTEMBRE 1967

11, rue de Valenciennes - 75017 PARIS  
TÉLÉPHONE 33 1 47 20 26 30  
FAX 33 1 47 20 26 30

AVENANT N° 001 2

POLICE N°	PRIME NETTE	COÛT D'ACTE	IMPÔTS	TOTAL
<b>2007/00002</b>	-	-	-	-

ASSURÉ :

**FFVV**  
29 Rue de Sèvres  
75006 - PARIS

INTERMÉDIAIRE :

**AIR COURTAGE**  
Pierre Blanche Allée des Lilas  
B.P. 70008  
01150 - SAINT VULBAS

## Article 1 :

Les garanties Responsabilité Civile du présent contrat sont acquises à compter du 13 Juin 2007, au remorquage de planeurs avec un ULM expérimental.

## Article 2 :

Il n'est rien changé aux autres clauses et conditions du contrat.

*Fait à Paris, le 21 Août 2007, en autant d'exemplaires que de parties intéressées.*

L'ASSURE

POUR LES COMPAGNIES MEMBRES  
DE LA REUNION AERIENNE

11/00  
FFVV 2007 001

# LA RÉUNION AÉRIENNE

GROUPEMENT INTERNATIONAL D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES  
GROUPEMENT D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE  
RÉGI PAR L'ORDONNANCE DU 23 SEPTEMBRE 1967

SIÈGE SOCIAL :  
50, RUE AMPÈRE - 75017 PARIS  
TÉL. : 01 43 18 46 00  
TÉLÉCOPIEUR : 01 44 29 25 30  
R.C. PARIS C 703 002 352 - SIRET 703 002 352 00028



## AVENANT N° 001

POLICE N°	PRIME NETTE	COÛT D'ACTE	IMPÔTS	TOTAL
<b>2007/004</b>	-	-	-	-

ASSURÉ :  
**FF VOL A VOILE**

INTERMÉDIAIRE :  
**AIR COURTAGE  
Pierre blanche allée Lilas**

01150 ST VULBAS

Il est pris note et agréé que pour la garantie « Indemnité journalière », celle-ci est indemnisée avec une franchise de 15 jours

*Fait à Paris, le 20-02-2007, en autant d'exemplaires que de parties intéressées.*

L'ASSURE

POUR LES COMPAGNIES MEMBRES DE  
LA REUNION AERIENNE

FEDERATION FRANCAISE  
DE VOL A VOILE  
25, rue de Sévres  
75006 PARIS

LM

RS à LRA 03/04/07

